

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 juillet 2012**

CP 12/07-39

*L'an deux mil douze, le 19 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis au Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-plage sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

*Absent excusé : M. Marty*

**"TOURISME AVENIR"  
VALORISATION DES SENTIERS DE PETITE RANDONNEE**

---

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

- la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;
- la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;
- l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

**\* Les modalités d'octroi des aides à l'entretien des sentiers de randonnée pédestres ou équestres** sont les suivantes :

- Sentiers balisés suivant les règles en vigueur établies par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Nationale du Tourisme Equestre et empruntant des chemins publics,
- Sentiers entretenus en permanence et praticables toute l'année,
- Sentiers faisant l'objet d'une description sur un document mis à disposition du public.

Pour les travaux de strict entretien, l'aide départementale est fixée de la manière suivante :

- 16 €** par kilomètre dans le cas d'une première demande,
- 8 €** par kilomètre dans le cas de demandes suivantes.

Pour les travaux d'entretien et de balisage (ouverture), l'aide départementale est fixée à **19 €** par kilomètre.

Pour la conception et la réalisation du document d'information destiné au public, l'aide départementale est fixée à **16 €** par kilomètre, à condition d'avoir déjà bénéficié de la subvention relative à l'entretien comme énoncée ci-dessus.

Le comité du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" s'est réuni le 31 mai 2012 afin d'examiner les dossiers suivants.

### **1°) Communauté de communes Garonne et Canal : entretien de 50 kilomètres de sentiers (année 2011)**

Depuis 2010, les élus de la Communauté de Communes Garonne et Canal ont décidé de confier à leurs services, l'entretien des sentiers de randonnées répartis en 6 circuits.

Cet entretien consiste en trois passages de fauchage annuels. Afin de permettre un accueil optimal des randonneurs, l'agent en charge de l'entretien procède également à l'entretien du balisage des circuits qui en sont dotés.

Le coût de ces travaux d'entretien pour l'année 2011 s'élève à 20 650 €.

La demande de subvention déposée porte sur l'entretien de 95 kilomètres de sentiers mais après la mise à jour des données recensées, seuls 50 kilomètres sont inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Petites Randonnées Pédestres (PDIPR).

S'agissant d'une deuxième demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 50 km x 8 € = **400 €**

C'est donc une de subvention de **400 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder une aide départementale de **400 €** à la Communauté de communes Garonne et Canal pour l'entretien de 50 kilomètres de sentiers de randonnée.

## **2°) Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : entretien de 436 kilomètres de sentiers (année 2012)**

Située à l'Est du département de Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron comprend l'ensemble des cantons de Caylus et de Saint-Antonin Noble Val.

Ce territoire forme un pays de transition entre la plaine de la Garonne et le Massif Central. C'est un pays hétérogène qui offre des paysages et terroirs diversifiés.

A cette diversité paysagère, s'ajoute une diversité culturelle marquée par l'appartenance de ce pays à 2 régions : celle du Rouergue, dont fait partie Saint-Antonin Noble Val, et celle du Quercy à laquelle appartient Caylus. Enfin notons que, sur la rive gauche de l'Aveyron, commence le pays Albigeois, province plus méridionale qui influença aussi le territoire.

Pour 2012, une répartition de l'entretien des sentiers sur la Communauté de Communes a été établie avec l'association des "Amis du Vieux Saint-Antonin". En effet cette dernière prend maintenant en charge l'entretien de 20,8 kilomètres de sentiers qu'entretenait auparavant la Communauté de Communes.

De plus, suite à la mise à jour des données relatives à l'inscription des sentiers de randonnées au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées, la commune de Parisot nous a informé qu'elle ne souhaitait pas inscrire au PDIPR les tronçons de sentiers passant sur son territoire et acceptait aussi le passage des engins motorisés.

En tenant compte de ces nouveaux éléments, le nombre de kilomètres entretenu susceptible d'être subventionné est de 436.

Les travaux réalisés annuellement, sur tous les sentiers de petites randonnées sont les suivants :

- le nettoyage de la végétation au sol (coupes des herbes et différentes rejets),
- le nettoyage de la végétation latérale (herbes, ronces, branches),
- le nettoyage des points particuliers attenants aux P.R. (lavoir, croix, point de vue, aire de pique-nique...),
- la vérification du balisage et si nécessaire rajout de panneaux.

Le coût de cette opération est évalué à 33 655 €.

S'agissant d'une 9ème demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 436 km x 8 € soit **3 488 €**

C'est donc une subvention de **3 488 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder une aide départementale de **3 488 €** à la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'entretien de 436 kilomètres de sentiers de randonnée.

### **3°) Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise : entretien de 111 kilomètres de sentiers de petites randonnées (année 2012)**

Il s'agit de l'entretien annuel de 2012 des sentiers de découverte des communes du Sud-Quercy de Lafrançaise.

Dans le but de permettre la découverte des communes du Sud-Quercy de Lafrançaise, la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise a mis en place des sentiers de petites randonnées pédestres sur l'ensemble du territoire intercommunal. Au total, elle dispose de 13 sentiers représentant 111 kilomètres qui sont régulièrement entretenus.

Le coût de cette opération s'élève à 5 074,61 € TTC

S'agissant d'une 10ème demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 111 km x 8 € = 888 €.

C'est donc une subvention de **888 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **888 €** à la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise pour l'entretien de 111 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres.

### **4°) Commune de Saint-Antonin Noble Val : entretien de 90 kilomètres de sentiers de petites randonnées (année 2011)**

La commune de Saint-Antonin est parcourue par 23 sentiers de petite randonnée tous inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées, entretenus pour la plupart d'entre eux grâce au soutien logistique de la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin qui a constitué une section de bénévoles affectés à cette tâche. La collectivité fournit les moyens matériels nécessaires aux travaux d'entretien et assume les coûts inhérents à leur maintenance.

Parmi ces 23 itinéraires, trois sont entretenus par la Communauté de Commune du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Les vingt autres sentiers représentant 90 kilomètres sont directement gérés par la commune avec la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin.

Ces sentiers se développent sur les trois plateaux constitutifs du territoire et dans les deux vallées (Bonnette et Aveyron). Ils sont entretenus chaque année dès l'automne et ce jusqu'au printemps.

Le coût de cette opération s'élève à environ 2 000 € TTC comprenant les frais de fonctionnement et l'achat de gros matériel en remplacement de celui usagé (tous les 2 ans).

Pour rappel, ces 90 kilomètres de sentiers étaient auparavant entretenus par la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron. En conséquence, s'agissant d'une 9ème demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :  $90 \text{ km} \times 8 \text{ €} = 720 \text{ €}$ .

C'est donc une subvention de **720 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **720 €** à la Commune de Saint-Antonin Noble Val pour l'entretien de 90 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres.

#### **5°) Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne : entretien de 200 kilomètres de sentiers de petites randonnées (année 2011)**

Au regard du patrimoine naturel, culturel et architectural très riche, sur la base d'une volonté locale, la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne a donné une dynamique forte à l'activité touristique en développant des sentiers de randonnées pédestres.

De plus, l'Office de Tourisme Intercommunal et toutes les mairies du canton de Verdun-sur-Garonne enregistrent pendant la saison touristique et hors saison, depuis plusieurs années, énormément de demandes pour les sentiers de randonnées.

La Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne gère 15 boucles de petites randonnées. Ces circuits représentent 200 kilomètres de sentiers en terre ou empierrés et de petites routes. La diversité des paysages du Pays de Garonne et Gascogne offre une formidable richesse naturelle et patrimoniale.

Il s'agit donc de l'entretien annuel de 2011 effectué par une entreprise locale "campagnes vivantes" grâce au concours du Conseil Général

Le coût de cette opération s'élève à 4 822,27 € TTC

S'agissant d'une neuvième demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :  $200 \text{ km} \times 8 \text{ €} = 1 600 \text{ €}$ .

C'est donc une subvention de **1 600 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T. propose d'accorder, une aide départementale de **1 600 €** à la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne pour l'entretien de 200 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **657343** – sous-fonction **738** du budget départemental.

- Autorisation d'engagement 2012.....	15 000 €
- Engagement à ce jour .....	0 €
- Engagement à la présente Commission.....	<b>7 096 €</b>
- Disponible sur l'exercice 2012.....	7 904 €

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité du fonds départemental d'intervention touristique « Tourisme Avenir » réuni le 31 mai 2012,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes :

- 400 € à la Communauté de communes Garonne et Canal pour l'entretien de 50 kilomètres de sentiers de randonnée (année 2011),
- 3 488 € à la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'entretien de 436 kilomètres de sentiers de randonnée (année 2012),
- 888 € à la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise pour l'entretien de 111 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres (année 2012),
- 720 € à la Commune de Saint-Antonin Noble Val pour l'entretien de 90 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres (année 2011),

- 1 600 € à la Communauté de Communes Pays de Garome et Gascogne pour l'entretien de 200 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres (année 2011).
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,